

**Compte-rendu  
de la Commission Départementale  
d'Action Sociale  
du jeudi 26 février 2026**

**Représentants administration :**

Mr Nicolas SANCHEZ Secrétaire Général  
Mme Laetitia JOUVE Cheffe service DAGEFI  
Mme Valérie DUCOUT Assistante Sociale  
Mme Isabelle SICOT Assistante Sociale (en visio)

**Représentants syndicaux :**

Mme Sophie MARCADAL UNSA éducation (en visio)  
Mr Frédéric LAROQUE UNSA éducation (en visio)  
Mme Pascale LEONARD FNEC FP FO  
Mme Marie Claire IRANCEZ FSU  
Mm Lucie DAGES FSU

**Représentants MGEN :**

Mr Eric LACOUTURE  
Mr Alain GASTON

---

- 4 aides d'urgence attribuées du 14 octobre et du 14 novembre 2025.  
1 dossier à 500 euros  
3 dossiers à 600 euros

Reliquat de 8425 euros à ce jour, pas encore de budget défini pour 2026.

Mme DUCOUT et Mme DOUE, (assistantes sociales) prennent leur retraite au 1er mars et un recrutement assez rapide va être mis en place.  
Les permanences restent en fonction et si urgence, le dossier sera traité.

**DOSSIERS DE MME SICOT**

**1- PE :** 1 enfant revenu 3017 euros. Charges 2966 €. Conjoint, travailleur saisonnier (salaire de 840 €) n'a plus de salaire depuis novembre (suite à accident 3 mois de IJSS).

Dettes de 821 euros à l'URSSAF réduites à 133 € suite à une demande. Mr a subi une opération avec un reste à charge de 1658 €. Crédit perso 2 voitures 581 €. Demande de prêt de 3000 euros pour alléger les mensualités du prêt voiture. Demande un accompagnement du crédit par la CESF.

**Aide attribuée : 800 € et prêt de 3000 € à partir d'avril**

**2- AESH** 4 enfants (3, 6, 11 et 13 ans) Salaire 1062 € + aides (Alloc F, Prime d'activité, A logement, Pension Alimentaire) Total revenus : 3117 € Charges 1512€. Plus dette de deux mois de loyer

impayé (1000 €) car pas d'alloc logement pour le moment suite à emménagement dans nouvel appartement suite à séparation.

**Aide attribuée 800 €**

## DOSSIERS DE MME DUCOUT

### **1- Contractuelle dans le privé.**

2 enfants à charge. 14h/semaine. Salaire 1493 €. Charge 808 €. Problème de voiture : 1071 € de frais de réparation. Véhicule indispensable pour aller travailler. Frais d'avocat à venir pour le divorce. Ex. mari lui doit beaucoup d'argent.

**Aide attribuée 300 €** (plafonnée à 300 € car travaille dans le privé. Voir sur le prochain budget pour une autre aide soit en urgence soit à la prochaine commission.)

### **2- Professeur lettre.**

Salaire 1788 €. Charges 950 €. Situation médicale compliquée. Beaucoup d'hospitalisation suite à une pathologie. Indu de 1700 € (IJ) à venir. 2 mois de loyer en retard (692 €).

**Aide attribuée 600 €**

### **3- PE retraitée.**

Divorcée. Dossier de surendettement. Salaire de 2453 € Charge de 2112 € Enfant de 27 ans qui revient vivre chez elle. Plusieurs factures impayées dont la MGEN (871 €) Déjà deux fois aide attribuée en 2024 : 800 et 600 €. Demande d'accompagnement de la CESF.

**Aide attribuée 800 €**

### **4- AESH**

CDisée. 1 enfant à charge (4 enfants en tout). Célibataire. Deux aides de 800 € en juillet 2024 et 300 euros en février 2025. Salaire de 850 € + aides. Total de 1964 €.

Plusieurs dettes en cours : 3307 € (1276 € EDF, 644 € Eau, 768 € réparation voiture, 619 € MGEN) Séparation + santé précaire. Aide demandée à la MGEN. Si elle rembourse la dette par échelonnement sur 36 mois, elle pourra bénéficier d'autres aides ultérieurement par la MGEN.

**Aide attribuée 700 €**

### **5- AESH**

1 enfant 12 ans. Célibataire. CMU. Salaire 1027 € + aides + 1736 €. Voiture en panne : 1973 € de réparations plus dette EDF qui sont remboursées par échéances. Frais de semelles orthopédiques pour son enfant : 160 €. La famille a prêté 1500 €.

**Aide attribuée 800 €.**

### **6- AED.**

Séparation douloureuse. Salaire 1476 €. Logement en urgence, caution, ameublement, charges etc) Caution 478 € Frais d'agence 312 €.

**Aide attribuée 700 €**

### **7- AESH**

cdisée. 2 enfants dont un à charge. Aide attribuée à hauteur de 4000 € depuis 2019. Salaire 1039 € + aides = 1605 € Charges 1250 €. Demande le remboursement de sa facture d'eau d'un montant de 266 €. CESF déjà en cours.

**Aide attribuée 200 €**

**8- AESH** cdisée. Divorcée. 2 filles étudiantes (dont une qui change de filière et qui est revenue chez sa maman). Salaire 1380 € + aides = 1605 €. Charges 1378 €. Maladie pendant 6 mois. IJ à rembourser à hauteur de 3500 €. Allocation logement à rembourser de 700 €. Pas d'APL pour le moment car doit rembourser le trop-perçu.

Prêt familial. Demande de 700 €

**Aide attribuée : 800 €**

**Pascale LEONARD**

Représentante titulaire de la FNEC FP-FO 40

AESH – PIAL 4